

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Caisse des dépôts et consignations

Arrêté du 30 janvier 2024

fixant la composition de la commission d'appréciation de l'aptitude professionnelle au terme de la période de détachement pour l'accès des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dans le corps des secrétaires d'administration de classe normale relevant de la Caisse des dépôts et consignations au titre de l'année 2023

Le Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,

Vu le Code monétaire et financier et notamment ses articles R 518-1 à R 518-11 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 93 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieur instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 30 août 2022 fixant le nombre de postes offerts au titre de l'année 2023 aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des secrétaires d'administration relevant de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'avis du 3 novembre 2022 relatif au recrutement pour l'accès des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au corps des secrétaires d'administration relevant de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 2022, fixant la composition de la commission pour l'accès des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au corps des secrétaires d'administration relevant de la Caisse des dépôts et consignations au titre de l'année 2023 ;

Vu la liste d'admission du 13 décembre 2022 concernant le recrutement des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dans le corps des secrétaires d'administration relevant de la Caisse des dépôts et consignations organisé au titre de l'année 2023.

A R R Ê T E :

Article 1^{er}

En application de l'article 12 du décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 susvisé, la composition de la commission d'évaluation de l'aptitude professionnelle au terme de la période de détachement pour l'accès des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dans le corps des secrétaires d'administration relevant de la Caisse des dépôts et consignations, est fixée comme suit :

Monsieur Emmanuel SERRIE

Attaché d'administration hors classe de l'Etat, Caisse des dépôts et consignations, Président ;

Madame Nadia AMAMLI

Secrétaire d'administration de classe exceptionnelle, Caisse des dépôts et consignations ;

Madame Morgane BARDOLLE

Attachée d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et consignations.

Article 2

Le présent arrêté sera déposé à la direction des ressources humaines du Groupe et de l'Etablissement public et fera l'objet d'une publication dans les supports de communication interne et d'un affichage dans les locaux de l'Etablissement public.

Fait le 30 janvier 2024

Pour le directeur général,
La directrice des ressources humaines du groupe
et de l'établissement public

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Aurélien', with a long, sweeping underline that extends to the right and then curves back down.

Aurélie Robineau-Israël